## Sauvegarde

## **Comment restaurer mes données ?**

<u>NOTE</u> : Une sauvegarde correspond à faire une "**photo**" de l'état actuelle de GEC, elle est donc très vite périmée (dès qu'il y a une modification)

La restauration d'une sauvegarde remplace la base de données GEC existante par celle souhaité, toutes les évènements postérieure à cette date seront effacés, elle annule donc les passages, les opérations financières et toutes les actions faites sur les personnes.

<u>Exemple</u> : Si en date du 25 mars on restaure une sauvegarde du 3 mars toutes les données (Encaissements, passages, création/modification de personnes, ...) seront perdues. On se retrouvera tel que l'on était en date du 3 mars.

Il est donc conseillé de contacter le service client ARD afin de vérifier s'il n'y a pas d'autre moyen de résoudre le soucis qui vous pousse à vouloir restaurer une sauvegarde et ainsi éviter une perte de données qu'implique la restauration d'une sauvegarde.

NOTE : Il est toujours conseiller de faire une sauvegarde avant d'en restaurer une.

La restauration de sauvegarde s'effectue avec le même logiciel que pour en faire une. De plus la restauration ne peut se faire qu'à partir du poste serveur (maître)

Lancer l'utilitaire de sauvegarde en cliquant sur le raccourci du Bureau qui s'appel **Sauvegarde GEC** (Il est également possible de le lancer également à partir du **Menu démarrer de Windows** dans le dossier **GEC**)

Dans l'onglet **Sauvegardes effectuées**, les sauvegardes disponibles sont présentées (date et taille), choisir celle voulue et cliquer sur "Restaurer".

NOTE : Le répertoire de restauration doit être sur C:

<u>NOTE</u> : La restauration nécessite un mot de passe, et tous les postes GEC doivent être quitté ainsi que les services GEC (Échangeur UG, Échangeur MCM, Paiement en ligne, ...)

Après restauration, il est conseillé de faire un chargement complet des bornes afin de resynchroniser celles-ci avec la nouvelle base GEC.

Référence ID de l'article : #1039 Auteur : Jean-Claude Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:48